



La Roquebrussanne

Délibération du Conseil Municipal N°2025/01

Portant information sur les décisions prises par Monsieur le Maire

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 15
Représentés : 4
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation :
14.01.2025

Date affichage :
14.01.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Présents : Michel GROS, Pierre VENEL, Claudine VIDAL, Sabine FONTANILLE, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Magalie ATLAN, Michel GAGNEPAIN, Sabah BAUDRAND, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Marylène RICCI, Denis CAREL, Sabine JOUMEL

Procurations :

Hugo NIEDERLAENDER a donné procuration à Pierre VENEL
Chrystelle GAZZANO a donné procuration à Sabah BAUDRAND
Ludovic ODRAT a donné pouvoir à Claudine VIDAL
Lionel BROUQUIER a donné pouvoir à Jean-Mathieu CHIOTTI

Absent : 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat,

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION															
2024/56 en date du 25/11/2024	Portant approbation de la sollicitation d'une subvention au titre du FEADER auprès de la Région Sud pour la restauration de la piste des Cerisiers – Piste U1	Approuve la réponse à l'appel à projet en présentant un dossier de demande multi-partenarial (Commune de La Roquebrussanne / Office National des Forêts) auprès de la Région PACA d'un montant d'aide de 60 726,47 € dont 48 581,18 € éligibles au FEADER. La Commune de La Roquebrussanne sera identifiée chef de file au sein de ce dossier. Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit : <table border="1"><thead><tr><th>NATURE DU FINANCEMENT</th><th>MONTANT</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>Commune Auto – financement</td><td>15 181,62</td><td>20 %</td></tr><tr><td>FEADER</td><td>48 581,18</td><td>64%</td></tr><tr><td>REGION SUD</td><td>12 145,29</td><td>16 %</td></tr><tr><td>TOTAL des ressources</td><td>75 908,09</td><td>100 %</td></tr></tbody></table>	NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT	%	Commune Auto – financement	15 181,62	20 %	FEADER	48 581,18	64%	REGION SUD	12 145,29	16 %	TOTAL des ressources	75 908,09	100 %
NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT	%															
Commune Auto – financement	15 181,62	20 %															
FEADER	48 581,18	64%															
REGION SUD	12 145,29	16 %															
TOTAL des ressources	75 908,09	100 %															
2024/57 en date du 28/11/2024	Portant renouvellement d'un contrat de bail commercial avec la Sté La Roquebrussanne Dis	Approbation du renouvellement du bail commercial pour les locaux sis Place Bagarry avec la SARL La Roquebrussanne Dis (vival). Le loyer annuel est fixé à la somme de 6 956,64 €, payable mensuellement. Le montant du loyer est révisable chaque année à la date anniversaire du contrat de bail commercial.															

2024/58 en date du 11/12/2024	Portant demande de subvention au titre du fonds vert pour la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur ombrières en autoconsommation collective	<p>Approuve la sollicitation du concours financier de l'Etat au titre du Fonds Vert pour réaliser l'opération de création d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective dont le montant total s'élève à 312 443,00 € HT.</p> <p>Le plan de financement prévisionnel est constitué comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="549 197 1219 427"> <thead> <tr> <th>NATURE DU FINANCEMENT</th> <th>MONTANT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commune Auto – financement</td> <td>62 488,60 €</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>ETAT – FONDS VERT</td> <td>249 954,40 €</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL des ressources</td> <td>312 443,00 €</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>	NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT	%	Commune Auto – financement	62 488,60 €	20 %	ETAT – FONDS VERT	249 954,40 €	80%	TOTAL des ressources	312 443,00 €	100 %
NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT	%												
Commune Auto – financement	62 488,60 €	20 %												
ETAT – FONDS VERT	249 954,40 €	80%												
TOTAL des ressources	312 443,00 €	100 %												
2024/59 en date du 16/12/2024	Portant approbation du nouveau montant de marché pour la réalisation des essais de pompage au forage d'essai des Neuf Fonts	<p>Approbation de la nouvelle offre de prix de la Sté FORASUD pour la réalisation des essais de pompage règlementaires au forage des Neuf Fonts.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 28 032,00 € TTC.</p>												
2024/60 en date du 17/12/2024	Portant reprise sur provision	<p>Autorise la reprise sur provision au compte 7817 pour un montant de 32 132,43 €</p>												
2024/61 en date du 16/12/2024	Portant approbation du contrat de mission CSPS pour les travaux de renouvellement de réseaux EU chemin des Craux et chemin des Neuf Fonts	<p>Approuve l'offre du Cabinet BECS pour la mission de Coordination de la Sécurité et la Protection de la Santé pour un montant de 2 328,00 € TTC.</p>												
2024/62 en date du 23/12/2024	Portant approbation d'un contrat de maintenance et de suivi des progiciels métier de Berger-Levrault	<p>Approuve l'offre de la Sté BERGER-LEVRAULT pour la maintenance et le suivi des logiciels métier des Services de la Commune, pour un annuel de 5 501,83 € TTC et pour une durée de 36 mois.</p>												
2024/63 en date du 26/12/2024	Portant approbation d'un contrat de prestations de nettoyage des vestiaires du Stade Dr Caulet	<p>Approuve l'offre de la Sté FAB NET Services pour les prestations de nettoyage bi-hebdomadaires des vestiaires du Stade Dr Caulet. Le montant annuel s'élève à 5 400,00 € TTC et le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025. Les prestations seront facturées mensuellement.</p>												
2025/01 en date du 06/01/2025	Portant approbation d'un contrat de prestations de nettoyage de la Salle René Aufran	<p>Approuve l'offre de la Sté FAB NET Services pour les prestations de nettoyage bi-hebdomadaires de la Salle René Aufran. Le montant annuel s'élève à 7 056,00 € TTC et le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025. Les prestations seront facturées mensuellement.</p>												
2025/02 en date du 07/01/2025	Portant approbation du contrat de mission CSPS pour les travaux de création d'un réseau pluvial au Chemin des Molières	<p>Approuve l'offre du Cabinet BECS pour la mission de Coordination de la Sécurité et la Protection de la Santé pour un montant de 2 808,00 € TTC</p>												
2025/03 en date du 08/01/2025	Portant approbation de la réalisation des diagnostic Amiante et HAP sur les enrobés du chemin des Molières	<p>Approuve l'offre du Cabinet Gonthier Expertises pour la réalisation des diagnostics amiante et HAP préalables à la réalisation des travaux de création du réseau pluvial au Chemin des Molières, pour un montant de 8 263,80 € TTC.</p>												

Le conseil prend acte.

La ROQUEBRUSSANNE, le 21 janvier 2025

Le Maire
Michel GROS



La secrétaire de séance,
Claudine VIDAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :